YERRES

Service Culturel
N° tél. : 01.69.48.93.93
N/Réf. : NDA/ACD/EN

DECISION N° 2006/351

OBJET : Contrat de cession du droit de représentation du spectacle LE JAZZ & LA DIVA conclu avec la société A.M.E.S.

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal du 4 avril 2001 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les délibérations du Conseil Municipal des 28 juin 2001, 24 janvier 2002 et 27 juin 2002 modifiant et complétant la délégation de pouvoirs accordée au Maire, respectivement en matière de droit de préemption, de passation de marchés publics et de réalisation d'emprunts,

CONSIDERANT que la Commune d'Yerres organise une représentation du spectacle LE JAZZ & LA DIVA, le samedi 31 mars 2007 à 20h30 au Centre Educatif et Culturel de Yerres,

DECIDE

DE conclure et signer un contrat de cession avec la société A.M.E.S. – 11 rue de la forêt – 77630 Saint Martin en Bière, représentée par Marc de Cagny agissant par délégation du gérant, pour un cachet de 15 000,00 euros H.T. soit 15 825,00 euros TTC (TVA à 5,5%)

DIT que les crédits seront inscrits au budget de la Commune, exercice 2007,

Fait à Yerres, le 18 décembre 2006

Le Député-Maire,

MAIRIE D'YERRES 91330 (Essonne)

Nicolas DUPONT-AIGNAN
Président du Val d'Yerres
Communauté d'Agglomération